RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 00069
Numéro SIREN : 880 977 301
Nom ou dénomination : SOUS

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 2861

[redacted]

SARL SOUS
Société A Responsabilité Limitée
301 Route du Ricq
40 400 SAINT YAGUEN
880 977 301 RCS DAX

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX
REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

A LA REQUETE DE :

Monsieur Laurent SOUS, Monsieur Daniel SOUS, Madame Sarah SOUS et de Madame Clotilde SOUS

Agissant en qualité de Gérants de la société SARL SOUS au capital de 5 000 €, ayant son siège social à 301 route du Ricq - 40 400 SAINT YAGUEN, immatriculée RCS de DAX sous le numéro 880 977 301

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société SARL SOUS clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin 2021 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants ;

La clôture des comptes ayant pris du retard, la gérante n'a pu convoquer dans les délais requis, l'Assemblée générale.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Laurent SOUS, Monsieur Daniel SOUS, Madame Sarah SOUS et de Madame Clotilde SOUS, demandent qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de DAX, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de trois mois de la société SARLSOUS, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

FAIT A SAINT YAGUEN
LE 29 juin 2021.
EN DEUX EXEMPLAIRES

co-gérante

REÇU LE
22 JUIL. 2021
GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de DAX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DAX (Landes)

expédition
tj/29/07/2021 10:27:15

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX
55 Avenue Victor HUGO
BP 301
40107 DAX CEDEX

AGO
ROLE : 2021 001207

ORDONNANCE

Nous, José PROSPER, Président du tribunal de commerce de Dax, assisté de Me Fabrice TACHOIRES, Greffier du tribunal de commerce de Dax,

Vu la requête qui précède présentée par Monsieur Laurent SOUS, Monsieur Daniel SOUS, Madame Sarah SOUS et de Madame Clotilde SOUS, agissant en qualité de gérants de la société SOUS (SARL) dont le siège social est 301 route du Bicq - le Bigne 40400 Saint Yaguen immatriculée au RCS de DAX sous le numéro 880 977 301, aux fins de prorogation du délai de réunion de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes,

Vu les motifs exposés,

Vu les dispositions des articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce,

Prorogeons la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire de la susdite société, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, jusqu'au 30/09/2021.

Fait à DAX, en notre Cabinet, le 27 juillet 2021

Le Greffier
F. TACHOIRES

Le Président
J.PROSPER

TRIBUNAL DE COMMERCE DAX (Landes)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DAX (Landes)

expédition
tj/29/07/2021 10:27:15